



**Termes de référence relatifs à l'étude  
d'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-  
évaluation de la Politique Régionale des Ressources  
en Eau de l'Afrique de l'Ouest - PREAO**

Avril 2017

# 1. Contexte et justification

En 2008, la CEDEAO s'est dotée d'une politique régionale des ressources en eau pour l'Afrique de l'Ouest, la PREAO. Cette politique est le fruit d'un consensus régional porté par trois institutions sous régionales notamment la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS. Elle vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en orientant la communauté et les Etats membres de la CEDEAO vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la vision 2020 de la CEDEAO qui vise à créer une « CEDEAO des peuples » et de la vision Ouest Africaine pour l'eau, la vie et l'environnement pour 2025 qui énonce : *«En 2025, les ressources en eau sont gérées de façon efficace et pratique, d'une manière durable pour l'environnement afin que chaque personne dans la région puisse avoir accès à l'eau potable saine pour les besoins de base, à des structures d'évacuation des déchets, à la sécurité alimentaire ; que la pauvreté soit réduite, que la santé humaine soit protégée, et que les biodiversités des systèmes terrestres et aquatiques soient protégées.»*

La politique régionale des ressources en eau est structurée autour de trois axes stratégiques :

- réformer la gouvernance de l'eau ;
- promouvoir les investissements dans le secteur de l'eau ;
- promouvoir la coopération et l'intégration régionale dans le secteur de l'eau.

Pour guider et encadrer la réalisation concrète des intentions contenues dans cette politique régionale, un Plan de mise en œuvre (PMO-PREAO) a été élaboré. Le PAMO-PREAO sera réalisé à travers deux plans d'opérations successifs 2013-2016 et 2017-2020.

Le plan d'opération 2013-2016 se décline à travers 14 programmes et vise, entre autres, à renforcer les complémentarités entre les projets et programmes régionaux, parfois critiqués pour le manque de synergie et le peu d'efficacité dans l'emploi des ressources humaines et financières.

La politique régionale est mise en œuvre à travers :

- un dispositif institutionnel qui repose sur une coordination CEDEAO-UEMOA-CILSS. La CEDEAO assure le rôle de chef de file. ;
- la mobilisation de ressources financières publiques et privées selon des mécanismes appropriés ;
- un mécanisme de suivi et d'évaluation à mettre en place en concertation avec la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS.

Le dispositif institutionnel de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique régionale prévoit le cadre permanent de coordination et de suivi (CPCS) de la gestion des ressources en eau de la CEDEAO. Ce cadre a pour mission de promouvoir, de coordonner et d'assurer la mise en œuvre de la politique régionale en matière de gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest. Ses organes sont :

- le comité ministériel de suivi, composé des ministres en charge des ressources en eau des Etats membres de la CEDEAO. Il est l'organe d'orientation et de décision du CPCS ;

- le comité technique des experts, composé des points focaux qui sont les experts des ressources en eau représentant d'une part les Etats membres et d'autre part, les organisations de bassin de l'Afrique de l'Ouest. Il assiste le comité ministériel de suivi dans son rôle d'orientation et de pilotage du CPCS ;
- le conseil régional de concertation sur les ressources en eau, organe consultatif, composé de 45 membres, représentant les Etats, les organisations de bassins, les collectivités locales, les partenaires et la société civile y compris le secteur privé.
- le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), organe exécutif du CPCS.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la PREAO couvre les objectifs assignés au CPCS, à savoir notamment:

- Opérer la transition d'une gestion sectorielle de l'eau vers une gestion holistique et participative des ressources en eau ;
- Promouvoir et renforcer la coopération sous régionale en vue de stimuler et de faciliter le développement et la gestion concertée des ressources en eau partagées ;
- Contribuer à la gestion pacifique et à la prévention des conflits liés à l'utilisation et à la protection des ressources en eau partagées par plusieurs pays.

La mise en place de ce mécanisme de suivi et d'évaluation est un des piliers de la mise en œuvre de la politique régionale. Elle doit permettre de documenter les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats de la PREAO. Pour ce faire, le CCRE/CEDEAO, avec l'appui de l'UICN à travers le Projet Partenariat pour la Gouvernance environnementale (PAGE), cherche à développer et à mettre en place un dispositif opérationnel de suivi-évaluation en lien avec les stratégies des parties prenantes de la mise en œuvre de la PREAO. Les présents termes de référence définissent les besoins pour l'élaboration de ce système de suivi-évaluation, entendu comme composante fondamentale de la PREAO intégrant la gestion de l'information et dont les objectifs seront de fournir les informations nécessaires à la prise de décision.

## 2. Objectifs de l'étude

L'objectif principal de la présente étude est de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation de la PREAO

Les objectifs spécifiques sont :

- Faire un état des lieux des dispositifs et mécanismes de suivi évaluation/capitalisation, de gestion de données et information en cours auprès des parties prenantes ;
- Décrire un dispositif de suivi évaluation approprié, prenant notamment en compte les dispositions mentionnées à l'article 10 de l'Acte Additionnel portant adoption de la PREAO ;

- Proposer des outils appropriés pour le suivi-évaluation et la capitalisation de la mise en œuvre de la PREAO ;
- Proposer une liste restreinte d'indicateurs de suivi et d'évaluation à renseigner ;
- Proposer un plan d'actions identifiant et décrivant, d'une part, les activités de suivi-évaluation et, d'autre part les actions de renforcement des capacités pour chaque niveau du dispositif de suivi-évaluation. Le plan d'action est assorti d'un budget.

Les parties prenantes seront responsables du suivi-évaluation de leurs interventions et résultats qui doivent contribuer à l'atteinte des résultats de la PREAO. Le CCRE aura en charge la supervision et le bon fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation de la PREAO.

### 3. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'étude sont :

- Un état des lieux des dispositifs et mécanismes de suivi-évaluation et de capitalisation reposant sur une analyse diagnostique des dispositifs et mécanismes de suivi évaluation/capitalisation, de gestion de données et information en cours des parties prenantes.
- un document présentant le dispositif de suivi-évaluation proposé et son mode opératoire. Ce document sera appelé «Manuel de suivi-évaluation de la PREAO».
- un plan détaillé de suivi-évaluation avec notamment les indicateurs retenus; leur situation de référence ; les moyens de collecte des données, les canevas des outils de collecte et la périodicité des collectes, les sources d'information, et leur périodicité, les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du système de suivi-évaluation.
- Un Dispositif de traitement des données et une méthodologie de production des résultats du suivi-évaluation (canevas et périodicité des bulletins et des rapports de suivi-évaluation ; destinataires des produits de suivi-évaluation et mode de diffusion, etc.).

### 4. Approches Méthodologies

Le consultant proposera la méthodologie qu'il compte mettre en œuvre pour mener à bien la mission objet des présents TdR. Cette méthodologie devra prendre en considération, entre autres, les éléments suivants :

- l'organisation d'une réunion de cadrage ;
- la revue documentaire et des entretiens avec les parties prenantes de la mise en œuvre de la PREAO ;
- L'élaboration et la soumission d'un draft du manuel de suivi-évaluation qui sera partagé avec les commanditaires de l'étude à savoir l'UICN et le CCRE ;

- L'élaboration d'un document provisoire après intégration des commentaires qui sera examiné et validé par les acteurs lors d'un atelier régional qui sera organisé par le CCERE/CEDEAO.

## 5. Mandat du Consultant

Le mandat du consultant est :

- Procéder à une revue documentaire
- Procéder à des entretiens avec les parties prenantes de la mise en œuvre de la PREAO ;
- Analyser les résultats de cette revue documentaire
- Elaborer un draft à soumettre aux commanditaires de l'étude
- Intégrer les commentaires, observations, suggestions issus de ces acteurs
- Elaborer un projet de rapport à présenter lors d'un atelier régional de validation
- Animer un atelier de validation
- Elaborer le rapport final de l'étude en intégrant les amendements issus de l'atelier de validation

## 6. Profil du consultant

L'expert en suivi-évaluation devra avoir les compétences suivantes :

- Une excellente maîtrise et connaissance des outils et mécanismes de suivi-évaluation. Au moins 5 années d'expérience dans le montage et la mise en œuvre de système de suivi-évaluation et/ou dans la réalisation d'évaluations de projet et de programme ;
- Une excellente capacité à être pragmatique et synthétique pour développer des indicateurs SMART ;
- Une bonne expérience des programmes régionaux, et/ou des organisations intergouvernementales, internationales et spécifiquement en Afrique de l'Ouest ;
- Une bonne connaissance de l'Afrique de l'Ouest ;
- Excellentes aptitudes à la communication écrite et d'analyse ;
- Bonnes compétences en communication et capacité à mener des entretiens et faciliter les discussions ;
- Une parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais.

## 7. Durée de la prestation

L'étude sera conduite sur 21 jours/homme étalé sur une période de 2 mois.

## 8. Composition des dossiers

Les dossiers de candidature comprendront :

- **Une offre technique composée de :** (i) Une note technique de compréhension du mandat ; (ii) Une note méthodologique et une organisation du travail ; (iii) Un calendrier d'exécution de la mission ; (iv) Le CV du consultant.
- **une Offre financière** détaillée, qui sera établie en hors taxes.

## 9. Soumission des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures sont recevables par mail jusqu'au **15 mai 2017 à 16h00 GMT** aux quatre adresses mails suivantes :

**M. Ousmane ILBOUDO- UICN**, Email : [ousmane.ilboudo@iucn.org](mailto:ousmane.ilboudo@iucn.org)

**M. Yacouba SAVADOGO - UICN**, Email : [Yacouba.savadogo@iucn.org](mailto:Yacouba.savadogo@iucn.org)

**M. Maxime SOMDA - UICN**, Email : [Maxime.somda@iucn.org](mailto:Maxime.somda@iucn.org)

**M. Mahamane D. TOURE - CCRE/CEDEAO**, Email : [mtoure@ecowas.int](mailto:mtoure@ecowas.int) ;  
[mdtoure@yahoo.fr](mailto:mdtoure@yahoo.fr)